

# **Projet éolien des Renardières Sud**

## **Communes d'Allibaudières et Champigny-sur-Aube**

---

### **Compte rendu**

**Réunion d'ouverture de la consultation du public  
13 avril 2026 – Allibaudières**

Personnes présentes =

- Bruno Meunier, maire d'Allibaudières
- -Innergex : Laurine Silberman
- Commissaire enquêteur = Sabine Chartier

1 personne : habitant d'Allibaudières

### **Présentation de la procédure et du projet**

- Rappel de la procédure par le commissaire enquêteur
- Présentation du projet par le le développeur

- Le projet se situe en extension d'un premier projet développé par Innergex
- Les éoliennes sont implantées à 1km de l'habitation la plus proche comme demandé par les communes
- Il est fort probable que ce soit le dernier projet implanté dans ce secteur, car il n'est pas prévu de s'approcher plus des communes d' Allibaudières et Champigny-sur-Aube
- Ce projet est en réflexion depuis 2020. La commission éolienne et le comité de projet récents ont bien permis à l'ensemble des communes situées dans un périmètre de 6 kms autour du projet d'y participer si elles le souhaitent
- Le projet s'articulait initialement autour de 6 éoliennes, puis celle prévues sur Viapres a été supprimée à la demande de la commune, donc le projet global concerne 5 éoliennes
- La puissance maximale sera de 4,5 à 5 mgwatt
- Une des éoliennes a une hauteur un peu supérieure aux autres
- Le repérage des espèces n'a pas montré une grande diversité
- Les études acoustiques ont été faites en appui de sondes posées dans les jardins
- En termes des mesures Eviter / Réduire / Compenser :
  - Un bridage a été mis en place sur les éoliennes pour préserver les chauves-souris
  - Une haie sera plantée en extension de celle déjà existante pour créer un habitat pour les chauve-souris
  - Un suivi de mortalité sera effectuer par un écologue dont le rapport sera envoyé à la préfecture. De manière générale, la préfecture serait en mesure de décider, le cas échéant d'augmenter le bridage ou de mettre en place d'autres mesures voire de supprimer le parc.

**Questions / débats :**

La personne présente a eu connaissance de la réunion sur le site de la préfecture et sur l'affichage en mairie.

- Question : demande de précision sur le projet de manière globale
- Réponse : la présentation faite répond aux attentes / un rappel est fait sur la possibilité de trouver tous les documents sur le site dédié et sur la possibilité d'émettre un avis sur le registre
  
- Question : quelle sera la suite du projet ?
- Réponse : arrêté préfectoral pour 2027 et sans doute mise en service en 2029
  
- Question : comment se passeront les raccordements ?
- Réponse : des postes de livraison seront construits également / quelques travaux seront faits en 2027 pour ajouter de la capacité / le poste source sur Arcis-sur-Aube semble ne plus pouvoir stocker donc ce point doit encore être vérifié